

Extrait du registre des décisions du Président

Décision n°2019/128
Marché subséquent 2018_MS_03 : Lot 3 Travaux d'installation de CSE / PAV
BRIDES-LES-BAINS
Avenant : Augmentation du montant du marché, prolongation du délai
d'exécution, création de prix nouveaux.

Le Président de la Communauté de Communes Val Vanoise :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-10,

VU la délibération n°01/01/2015 du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2015 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président dans le cadre de l'article L 5211-10 susvisé,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un avenant est conclu dans le cadre du marché subséquent 2018_MS_03 issu de l'accord-cadre n°2017/COLLECTE/01 : Lot 3 Travaux d'installation de CSE / PAV BRIDES-LES-BAINS, titulaire Groupement représenté par l'entreprise MARTOIA, 46 allée des artisans, 73260 AIGUEBLANCHE.

ARTICLE 2 : Augmentation de montant :

- Montant initial du marché subséquent :
Montant HT : 116 478,45 €, soit 139 774,14 € TTC
- Montant du présent avenant :
Montant HT : 64 859,75 €, soit 77 831,70 € TTC
- Nouveau montant du marché subséquent :
Montant HT : 181 338,20 €, soit 217 605,84 € TTC

ARTICLE 3 : Prolongation de délai :

Le délai d'exécution est porté à 14 mois et 15 jours.
Nouvelle date de fin : 1/07/2019

ARTICLE 4 : Création de prix nouveaux :

Les prix unitaires suivants sont créés :



Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le



ID : 073-200040798-20190708-128-AR

N° prix	Désignation	P.U. € HT	Quantité	Montant € HT
TS1	Déplacement chalet et sondages complémentaires	3 029,78 €	1	3 029,78 €
TS2	Dépose / Repose barrière	55,00 €	12,5	687,50 €
TS3	Terre végétale	55,00 €	22,5	1 237,50 €
TS6	Couvertines (largeur entre 20 et 30 cm)	34,16 €	288	9 839,24 €

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et dont une copie sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Albertville.

Fait à Bozel,

Le 4 juillet 2019

Le Président,

Thierry MONIN

